

L'enseignement des langues-cultures spécialisées par rapport aux anglicismes

Dagmar Veselá

Université Matej Bel, Banská Bystrica, Slovaquie, dagmar.vesela@umb.sk

Reçu : 05 / 05 / 2023 ; Accepté : 26 / 05 / 2023, publié : 01 / 07 / 2023

RÉSUMÉ : Dans le présent article, nous nous consacrerons à la terminologie de l'économie créative, concept de l'économie né dans le monde anglophone, et de ses sous-secteurs – les industries culturelles et les industries créatives. Nous mettrons l'accent sur les emprunts à l'anglais, en particulier l'unité terminologique start-up et quelques de ses dérivés liés à ce type d'économie et présenterons leurs équivalents autochtones français. Nous nous intéresserons aussi à leur utilisation dans les textes sources français. Nous aborderons la question des barrières transculturelles engendrées par la différence d'approche des phénomènes selon les cultures et présenterons la méthode d'élaboration des fiches terminologiques relatives aux emprunts et à leurs équivalents créés à partir des ressources lexicogéniques internes à la langue française. Ce qui a motivé notre choix de problématique est l'utilisation, parfois excessive, des anglicismes, et ce souvent malgré l'existence d'équivalents français adéquats.

MOTS-CLÉS : économie créative, anglicisme, traduction, terminologie, traductologie, fiches terminologiques, équivalent.

ABSTRACT: This article looks at the terminology of the creative economy, a concept that emerged in the Anglosphere, and the terminology of its sub-sectors, specifically the culture industry and the creative industry. It focuses on loans from English, primarily the terminological unit start-up and certain derivatives of it related to the creative economy. These terms' French equivalents are presented as well, including their use in French source texts. The article also addresses the question of transcultural barriers rooted in culturally specific perceptions of such phenomena, and it introduces a method of creating terminology records for loans and their French equivalents. The article's choice of subject matter was prompted by the excessive use of Anglicisms, often despite the existence of adequate French equivalents.

KEYWORDS: creative economy, Anglicism, translation, terminology, translation studies, terminology records, equivalent.

Introduction

Du fait de l'internationalisation de la langue, l'utilisation des unités terminologiques issus de systèmes terminologiques étrangers est caractéristique des sous-codes professionnels de la langue. Il s'agit d'un phénomène naturellement conditionné et causé, à la fois, par la nécessité de nommer des faits nouveaux dont l'émergence est liée à une culture étrangère, et aussi par l'effort d'assurer une communication efficace au niveau national et transnational dans toutes les disciplines

scientifiques et dans tous les domaines de l'activité humaine. Nous entrons ainsi en contact avec un phénomène que l'on appelle en linguistique l'emprunt. Conformément à l'encyclopédie en ligne *Ideopédia*, nous entendons dans notre étude par cette appellation « *mot étranger, assimilé à la culture autochtone, éventuellement lexicalisé* ». ¹ Si l'unité empruntée désigne également une nouvelle réalité, on parle de néologisme. Le dictionnaire en ligne *Larousse* le définit comme « *tout mot de création récente ou emprunté depuis peu à une autre langue ou toute acception nouvelle donnée à un mot ou à une expression qui existaient déjà dans la langue* ». ² Les industries créatives, qui avec les industries culturelles, sont les deux termes clés liés au concept de l'économie créative, sont un excellent exemple d'un secteur où les néologismes s'accumulent au niveau lexical en raison de leur adoption à partir d'un autre environnement culturel. Le concept et le terme d'économie créative est né dans le monde anglophone, il n'est donc pas surprenant que la grande majorité d'entre eux soient d'origine anglophone.

En outre, l'utilisation d'unités terminologiques étrangères, pour la plupart des anglicismes, au détriment d'unités « maison » existantes (unités autochtones) est souvent observée dans les sous-codes de langue professionnels, ce qui résulte, par exemple, du désir de l'utilisateur de la langue de s'assurer un prestige supposé, du contexte situationnel, mais aussi d'autres raisons conditionnées par la lourdeur des équivalents autochtones ou par leur rejet par les communicants eux-mêmes. Par ailleurs, dans le cadre de l'enseignement des disciplines traductologiques, la question du choix de l'approche des anglicismes se pose lors de leur traduction dans le sens de leur maintien ou de leur substitution par une analogie autochtone (unité terminologique créée à partir des procédés lexicogéniques internes à la langue cible).

L'enseignement des langues-cultures spécialisées, c'est-à-dire l'enseignement des langues y compris leurs sous-codes professionnels, couvrant les filières relatives aux spécialistes en langues étrangères, mais aussi aux spécialistes d'autres disciplines sont, d'après nous, d'une importance capitale. D'autant plus que nous vivons à l'ère de l'économie dite *créative* dont les sources principales de richesse sont les idées, la créativité et les innovations en comparaison avec *l'économie de la connaissance* où prévalaient les connaissances et les informations. Autrement dit, aujourd'hui, il ne suffit pas de posséder une quantité plus ou moins grande d'informations ou de connaissances, il faut savoir les utiliser et les valoriser de façon créative et novatrice, souvent grâce à la maîtrise des langues étrangères. Le père fondateur de la notion d'économie créative (de l'anglais *creative economy*), John Howkins, l'a utilisée pour la première fois en 2001 dans son œuvre *The Creative Economy : How People Make Money from Ideas*. D'un autre côté, le concept d'industries créatives (en anglais *creative industries*) est apparu un peu plus tôt, en 1994 en Australie avec le lancement du rapport *Creative Nation : Commonwealth Cultural Policy*, puis il a été popularisé au Royaume-Uni par le Département de la Culture, des Médias et du Sport, mais aussi par Lord Smith of Finsbury qui, en tant que ministre de la culture, a réussi à introduire le modèle de l'économie créative dans la politique gouvernementale du Royaume-Uni. L'importance des compétences en langues étrangères dans le contexte de l'économie créative a été soulignée par Étienne Davignon qui a présidé le *Forum des entreprises pour le multilinguisme* pour analyser le rapport entre les compétences linguistiques et la compétitivité économique et professionnelle dans le monde d'aujourd'hui, un monde globalisé. Selon lui,

¹ <http://www.europalingua.eu/ideopedia/index.php5?title=X%C3%A9nisme> (consulté le 12 avril 2023)

² <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/n%C3%A9ologisme/54201> (consulté le 12 avril 2023)

« Il nous est impossible de vivre et de travailler sans nous comprendre. [...] une lingua franca ne pourra jamais satisfaire tous les besoins de communication. [...] Le multilinguisme promeut l'ouverture et la tolérance mais ouvre aussi les portes à de nouveaux marchés et à de nouvelles opportunités commerciales. »
(Davignon, 2008, 4)

Tenant compte des faits évoqués, nous aborderons la question de la terminologie de l'économie créative sous deux angles, d'abord à travers le prisme de son rapport à la pratique professionnelle de la communication et de la traduction, et puis sous l'angle de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le traitement et l'utilisation de cette terminologie en tant qu'ensemble des notions et des désignations appartenant à ce domaine spécialisé.

1. La place des anglicismes dans la langue spécialisée de l'économie créative

La philosophie ainsi que le concept de l'économie créative (EC), des industries culturelles (ICU) et des industries créatives (ICR) sont nés dans le monde anglophone. C'est pourquoi leur terminologie dans les autres langues que l'anglais est imprégnée d'anglicismes. Cette tendance est observée dans beaucoup de langues, y compris dans les langues romanes et les langues slaves.

La langue française est depuis longtemps considérée comme une langue des arts. Mais la mondialisation et le phénomène appelé « *dynamique des langues* » perçue comme « *l'évolution de la position ou de l'influence d'une langue par rapport à d'autres* » (Grin, 2005, 53-54) ont entraîné le fait qu'aujourd'hui, même les textes traitant des arts et des disciplines connexes, comportent une proportion non négligeable d'anglicismes, parfois au détriment des dénominations françaises équivalentes déjà existantes. On peut observer la même situation en Slovaquie, pays d'Europe centrale avec une langue slave où les textes traitant des ICU et des ICR en langue slovaque sont marqués par une occurrence plus élevée d'emprunts provenant de la culture anglophone. Ceci est aussi dû au fait que la création de nouvelles dénominations en langue slovaque pour les concepts qui ont vu le jour dans un environnement culturel différent est très sporadique depuis un certain temps. Pour cette raison, en situation de communication professionnelle ou en interprétation ou traduction, les Slovaques ont souvent recours à des techniques de traduction directe, c'est-à-dire à l'emprunt, au calque et à la traduction littérale.

Nous constatons une situation presque similaire concernant les textes d'origine francophone, mais contrairement au milieu culturel slovaque, en France et au Canada, il y a une tendance permanente à créer des termes français équivalents en utilisant des moyens de formation de mots issus et propres à la langue française. En France, des unités terminologiques françaises recommandées sont créées à l'initiative de l'Académie française, plus précisément de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France. Celles-ci sont ensuite publiées au Journal Officiel et dans la base de données terminologiques France Terme. Au Canada, la base de données Termium Plus de l'Office québécois de la langue française est mise à la disposition des usagers de la langue pour rechercher la terminologie française à substituer aux anglicismes. Ces bases de données sont disponibles en ligne et font l'objet d'une mise à jour proactive permanente. Les TIC jouent donc un rôle important dans la pratique des langues, ce qui confirme que, même dans un domaine tel que les langues, nous ne pouvons plus nous passer d'eux aujourd'hui.

Cependant, bien que de nouvelles unités terminologiques françaises soient inventées dans les pays francophones afin d'éviter les anglicismes empruntés, elles ne s'imposent pas facilement et immédiatement, comme nous le montrerons ultérieurement. En outre, leur utilisation en France n'est obligatoire que pour les fonctionnaires et dans le cadre des relations publiques. Le reste de la population n'est pas tenu par cette obligation et l'utilisation de néologismes français au lieu d'anglicismes est volontaire et relève des préférences subjectives du locuteur. Il faut donc attendre pour savoir quelle place elles prendront dans la communication professionnelle ou courante.

Concernant la situation en Slovaquie que nous avons déjà évoquée, aucun obstacle législatif ou autre n'empêche l'utilisation d'anglicismes, souvent même de manière servile. Ce sont les experts dans leurs domaines respectifs qui sont considérés comme les facteurs décisifs dans l'emprunt de néologismes ou dans la création de nouvelles dénominations afin d'éviter l'utilisation des dénominations empruntées. Outre la servilité susmentionnée avec laquelle les dénominations étrangères, et particulièrement anglaises, sont empruntées dans beaucoup de pays, plusieurs auteurs mentionnent également un certain « *snobisme linguistique ou professionnel* » (Reichwalderová – Šliačanová, 2008, 164) qui reflète une volonté d'asseoir un prestige supposé en privilégiant les termes empruntés au détriment des termes autochtones, en supposant, bien sûr, que de tels termes existent.

Sur la base de ce qui précède, il est clair que l'attitude adoptée à l'égard de l'utilisation des anglicismes, tant par les locuteurs ordinaires que par les fonctionnaires (en France), ne suggère pas que l'utilisation de ces unités lexicales empruntées devrait être en déclin. Dans ces conditions, il est évident qu'elles feront partie de la communication quotidienne, professionnelle et même courante, et qu'il faut en tenir compte dans l'enseignement des langues étrangères, mais en se référant au choix entre un mot d'emprunt et son équivalent commutable (équivalent créé à partir de moyens et de procédés de formation de mots de la langue hôte, c'est-à-dire à partir de ses ressources lexico géniques internes).

2. L'introduction d'éléments étrangers dans le lexique, ses avantages et ses inconvénients

L'adoption d'unités lexicales étrangères sous forme d'emprunts et leur incorporation dans le système d'une autre langue peuvent être considérées sous plusieurs angles et évaluées à la fois positivement et négativement. D'une part, il s'agit d'un processus naturel de mondialisation et d'internationalisation des éléments linguistiques, qui était également présent dans le passé et qui contribue et contribuera à un enrichissement significatif du vocabulaire. Mais d'autre part, du fait de leur intégration spontanée dans la communication dans d'autres langues, ces unités sont parfois utilisées de manière inappropriée. Dans la plupart des cas, ce phénomène est causé par ce que l'on appelle les barrières transculturelles, qui consistent en « *une évaluation différente des phénomènes pertinents dans la langue source et la langue cible, à savoir du point de vue de la culture de départ et de la culture d'arrivée* » (Pekarovičová, 2007, 7). Ces barrières prennent leur source dans la diversité des perceptions de la réalité extralinguistique en fonction de l'appartenance à une culture ou à une autre.

2.1 Les barrières transculturelles et le concept des ICR

Les barrières transculturelles ont également laissé ses traces dans la compréhension de la notion clé des ICR. Les différentes définitions de ce concept en témoignent. Alors que, par exemple, Caves (2000, 7) qui vient d'un milieu anglophone avance que les ICR incluent la publication de

livres et de magazines, les arts visuels (peinture, sculpture), les arts vivants (théâtre, opéra, concerts, danse), l'enregistrement sonore, le cinéma et les films télévisuels, la mode, les jeux ou encore les jouets, Bouquillion et Le Corf (2010, 4), tous les deux francophones, définissent les ICR comme un domaine englobant les arts, les ICU, certaines activités du Web, la publicité, la confection de mode, le design, la haute cuisine et les activités patrimoniales et touristiques.

Les institutions de l'Union européenne avec 27 Etats membres et 24 langues officielles se sont dotées de deux définitions distinctes – l'une pour les *industries culturelles* (ICU) et l'autre pour les *industries créatives* (ICR). Aussi préfèrent-elles souvent la dénomination d'*industries culturelles et créatives* (ICC). Selon le *Livre Vert de la Commission européenne* (2010, 7),

« Les industries culturelles sont les industries qui produisent et diffusent des biens ou des services considérés au moment de leur conception comme possédant une qualité, un usage ou une finalité spécifique qui incarne ou véhicule des expressions culturelles, indépendamment de la valeur commerciale que ces biens ou services peuvent avoir. Outre les secteurs traditionnels des arts (arts du spectacle, arts visuels, patrimoine culturel), ces biens et services incluent également les films, les DVD et les vidéos, la télévision et la radio, les jeux vidéo, les nouveaux médias, la musique, les livres et la presse. »

« [...] Les industries créatives sont les industries qui utilisent la culture comme intrant et possèdent une dimension culturelle, quoique leurs productions soient essentiellement fonctionnelles. Elles incluent l'architecture et le design, lesquels intègrent des éléments créatifs dans des processus plus larges, ainsi que des sous-secteurs, comme la conception graphique, la création de mode ou la publicité. »

Le tableau 1 présente une comparaison des activités créatives relevant du secteur des ICR et du secteur des ICU en fonction des différents auteurs.

Auteurs	Industries créatives	Industries culturelles
Caves	Arts visuels (peinture, sculpture) Arts vivants (théâtre, opéra, concerts, danse) Mode Publication de livres et de magazines Enregistrement sonore Cinéma Films télévisuels Jeux ou jouets	Elles ne sont pas délimitées séparément.

Bouquillion et Le Corf	Arts Industries culturelles Confection de mode Activité du Web Publicité Design Haute cuisine Activités patrimoniales et touristiques	Elles ne sont pas délimitées séparément.
Commission européenne	Architecture Design Conception graphique Création de mode Publicité	Arts (arts du spectacle, arts visuels, patrimoine culturel) Films, DVD, vidéos Télévision Radio Jeux vidéo Nouveaux médias Musique Livres Presse

Table 1. Délimitation des activités appartenant aux industries créatives

En comparant les domaines concernés par l'activité créative attribués aux ICR énumérés ci-dessus, on peut observer qu'ils ne sont pas tout à fait identiques et varient selon les auteurs. Par exemple, chez Caves les films télévisés sont attribués aux ICR, tandis que le *Livre Vert de la Commission Européenne* les classe parmi les ICU. Pour continuer, le design, la haute cuisine et les activités patrimoniales et touristiques présentes dans l'énumération de Bouquillion et Le Corf (2010) manquent chez Caves (2000). Les activités d'édition, l'enregistrement sonore et la production cinématographique énumérés par Cave sont par contre absents chez Bouquillion et Le Corf. Il est possible que, dans certains cas, les activités absentes ne soient pas réellement manquantes, mais simplement incorporées dans d'autres domaines indiquées. Néanmoins, cela démontre l'existence des barrières transculturelles mentionnées auparavant. Ces barrières prennent leur source dans la diversité de nos manières d'appréhender le monde en fonction de nos appartenances culturelles, ce qui se manifeste par une certaine variabilité et instabilité du contenu notionnel des concepts suivant la région du monde ou le pays. La question de la variabilité du lexique spécialisé dans l'espace culturel d'Europe centrale est examinée plus en détail par

exemple par Honová (2008, 24). Cette dernière attire l'attention sur deux types d'instabilité terminologique – au niveau du concept et au niveau du terme, estimant que la situation dans le premier cas est plus problématique du point de vue terminologique, mais aussi pragmatique. Concernant le secteur des ICR, les observations qui précèdent indiquent qu'il existe une instabilité au niveau du concept liée aux référents.

2.2 Les emprunts du domaine de l'EC et le processus de leur adaptation

L'une des conséquences des processus d'adaptation est l'existence parallèle de plusieurs variants orthographiques et morphologiques des unités terminologiques empruntées. Par exemple, pour le mot anglo-américain *start-up* (de *start*, démarrage, et *up*, haut) dont le sens littéral est « mise en mouvement » on trouve *start-up*, *start up*, *startup* et pour le fondateur ou la fondatrice d'une *start-up* c'est *start-upeur*, mais aussi *startupeur*, *startuper* et *start-upeuse*, *startuppeuse* et *start-uppeuse*. D'un autre côté, les tentatives de création d'un équivalent autochtone aboutissent parfois à une synonymie terminologique indésirable, lorsque plusieurs équivalents autochtones (néologismes créés à partir des ressources lexicogéniques internes) ont été inventés par les commissions terminologiques ou par les académies linguistiques pour la terminologie empruntée. Si l'on consulte la base de données terminologiques canadienne *TermiumPlus*, on s'aperçoit que pour le terme *start-up* il existe plusieurs équivalents en français – *jeune entreprise*, *jeune pousse*, *entreprise en démarrage* et *entreprise en développement*³ qui, d'après leur présentation, semblent être des synonymes partiels. Parmi eux, la forme de *jeune pousse* est indiquée comme une variante géographique utilisée en France avec une remarque que « [l]es jeunes pousses se rencontrent en particulier dans les secteurs de pointe tels que la biotechnique et les techniques d'information ».⁴ Nous avons été surprise que cette base de données terminologiques ne précise pas plus en détail les équivalents proposés sous forme d'une définition terminologique, comme c'est le cas pour les équivalents espagnols. Elle ne propose qu'une approximation partielle de leur spectre logique sur la base des observations qui les distinguent partiellement. Nous apprenons ainsi que « [u]ne entreprise en démarrage est une entreprise dans les premiers stades de développement » et que « selon la majorité des sources consultées, une entreprise est considérée comme une jeune entreprise jusqu'à environ trois ans d'existence ».

La base de données terminologiques française *FranceTerme* ne propose qu'un seul équivalent, à savoir *jeune pousse* qu'elle définit comme « jeune entreprise innovante et dynamique, à croissance rapide ».⁵ Nous ajoutons, que ce type d'entreprise nécessite un mode de financement spécifique qui est propre au concept de *start-up* lui-même et la différencie des entreprises conventionnelles de l'ère de l'économie de la connaissance. La base de données en question prévient également qu'il convient de distinguer la « jeune pousse » de l'« entreprise naissante » qui est une « [e]ntreprise en cours de création, dont le nom n'a pas encore été déposé »⁶ et qui correspond à l'anglais à *newco* ou *new company*.

En ce qui concerne la langue slovaque, aucun équivalent autochtone n'a encore été créé et rien ne laisse présager qu'il le sera. Nous pensons que cela est lié au désir de parvenir à une économie langagière. Nous ne faisons pas référence ici au phénomène selon lequel en présence de

³ https://www.btb.termiumplus.gc.ca/tpv2alpha/alpha-eng.html?lang=eng&i=1&srchtxt=STARTUP&codom2nd_wet=1#resultrecs (consulté le 22 avril 2023)

⁴ https://www.btb.termiumplus.gc.ca/tpv2alpha/alpha-eng.html?lang=eng&i=1&srchtxt=STARTUP&codom2nd_wet=1#resultrecs (consulté le 22 avril 2023)

⁵ <https://www.culture.fr/franceterme/terme/ECON373> (consulté le 22 avril 2023)

⁶ <https://www.culture.fr/franceterme/terme/ECON1183> (consulté le 22 avril 2023)

dénominations concurrentes, l'une d'entre elles disparaît dans un contexte diachronique, mais au fait que dans le monde pressé d'aujourd'hui, les locuteurs préfèrent s'exprimer de la manière la plus concise possible. Notre affirmation peut être illustrée par un exemple où, dans une tentative de créer un équivalent autochtone et sémantiquement transparent en slovaque pour l'anglicisme *cluster*, deux dénominations synonymes composées de deux et trois mots ont été inventées : *podnikateľský park* et *strategická inovačná aliancia* qu'on pourrait traduire littéralement par *parc d'entrepreneurs* et *alliance stratégique pour l'innovation*. Toutefois, ces équivalents n'ont pas été retenus et les locuteurs ont adopté une attitude peu enthousiaste, voire critique à leur égard.

2.3 L'introduction de l'emprunt *start-up* dans la communication : victoire ou défaite ?

L'anglicisme *start-up* représente un exemple parmi les nouveaux concepts apparus avec l'émergence de l'économie créative. Il est entré dans le système du français et du slovaque sous forme d'emprunt terminologique avec sa forme morphologique variée *start-up* / *start up* / *startup*. Pour un Slovaque ordinaire, mais aussi pour un Tchèque ou un Polonais, originaires de pays voisins de Slovaquie et parlant une langue slave (tchèque ou polonais), cette forme manque de transparence référentielle. Peut-être est-ce la raison pour laquelle elle est utilisée excessivement, même pour désigner des sociétés ou entreprises qui n'ont rien de commun avec une entreprise dynamique, innovante et à forte croissance. Dans ce contexte, une observation publiée sur Internet comme réaction à l'utilisation inadéquate des mots de provenance étrangère, par pur prestige attendu, prête à sourire. Handl (2011) dans l'article intitulé *Startup en tant que formule magique* avance :

« Ces derniers temps, un mot apparaît partout. C'est *startup*. On peut l'utiliser à volonté, que vous souhaitiez nettoyer un garage, lancer un site Web consacré aux photos de vacances ou créer une entreprise vraiment importante ou intéressante. La signification du mot est large, peu claire et pour beaucoup de gens elle risque très vite de faire naître des émotions négatives. [...] J'espère que le mot *startup* ne deviendra pas un mot profane dans l'avenir. Ce ne serait pas étonnant, car avec ce mot, de plus en plus de gens auront une mauvaise expérience, pas seulement ceux dont les startups échouent. »⁷ (Notre proposition de traduction.)

Quant à l'équivalent autochtone français de *jeune pousse*, il s'agit d'un néologisme sémantique créé selon le principe de la métaphore, où une forme existante renvoyant à un référent différent (bourgeon, rejet, germe) a été utilisée pour désigner un nouveau type d'entreprise, en tirant parti de la similitude fondée sur la caractéristique de la croissance rapide. Ce fait facilite quelque peu la compréhension du terme en question par les francophones, mais rend en revanche plus difficile la vérification de sa fréquence d'occurrence (en raison de l'existence d'une forme homonyme désignant un autre concept). Il nous a fallu beaucoup de temps pour repérer cet équivalent proposé par l'Académie française via Google dans les sources disponibles en ligne, à l'exception des dictionnaires et du matériel pédagogique proposant ses définitions. Pour vérifier si la désignation liée à une jeune entreprise à forte croissance s'est enracinée ou pas dans la communication entre professionnels, nous avons dû trouver d'autres types de sources, telles que des articles de journaux, des études d'experts, etc. Finalement, nous avons réussi à dénicher quelques cas d'incorporation de cette forme dans la communication professionnelle. À titre d'exemple, nous proposons un extrait contenant l'équivalent autochtone de *jeune pousse* dans lequel ce dernier apparaît plusieurs fois et en alternance avec l'anglicisme, ce qui montre une

⁷ <https://www.lupa.cz/clanky/startup-jako-zakladadlo> (consulté le 25 avril 2023)

certaine prudence de la part de l'auteur et aussi sa volonté d'expliquer aux lecteurs qu'il s'agit en fait d'une *start-up* :

« Knoll, le géant américain du design, a payé 300 millions de dollars pour racheter Muuto, une jeune pousse scandinave. [...] Surtout, la firme américaine veut profiter de la dynamique de la jeune pousse dont les fondateurs, Peter Bonné et Kristian Byrge, ont prévu de rester. [...] Depuis quelques années, des maisons « spécialistes » de tel ou tel marché se diversifient en intégrant compétences et savoirs faire nouveaux. Exemple, l'Italien Boffi [...] vient, lui aussi, de racheter une start-up danoise MA/U Studio, dont les systèmes minimalistes de rangement métal et bois s'adaptent partout. » (Lebouck, 2018)

Si nous voulions étudier plus en détail la manière dont l'équivalent autochtone s'est imposé parmi les locuteurs, cela nécessiterait des recherches plus approfondies en utilisant les méthodes de la linguistique de corpus. Ce n'était toutefois pas l'objectif du présent article. Pour l'instant, sur la base de notre expérience et de l'utilisation du moteur de recherche Google, nous nous contenterons de constater que son usage, du moins au début, était très modéré et servait plutôt d'alternative à l'anglicisme adopté.

3. Les anglicismes dans une perspective didactique

Le domaine didactique ne peut se priver des réflexions sur le choix de l'approche des anglicismes en traduction ou en interprétation. Les futurs traducteurs et/ou interprètes doivent acquérir une connaissance à la fois des options existantes, c'est-à-dire conserver un anglicisme ou le substituer par un équivalent autochtone existant ou nouvellement créé, et des circonstances dans lesquelles il convient de choisir l'une ou l'autre solution. Par exemple, dans le cas d'une brochure publicitaire, d'un spot ou d'un dépliant faisant la promotion d'une nouvelle technologie dans le domaine des TIC ou de l'intelligence artificielle, avec lesquels un commerçant ou un distributeur souhaite atteindre des consommateurs majoritairement jeunes, conserver les anglicismes du texte source semble plus approprié en raison du contact intense des jeunes avec l'anglais et de leur admiration pour la sophistication technologique dans ces domaines de pays majoritairement anglophones. En outre, dans plusieurs cas, les emprunts à l'anglais sont « plus faciles à digérer » grâce à leur brièveté formelle qui favorise l'économie langagière explicitement requise pour ce genre textuel et pour ce type de destinataire. Inversement, si la traduction est destinée à des institutions publiques ou du gouvernement en France ou au Canada, l'usage des anglicismes n'est pas recommandé et pourrait même être perçu par les usagers comme inapproprié. La connaissance de la politique linguistique du pays de la langue étrangère étudiée, de l'existence de bases de données terminologiques et de leur utilisation devraient donc faire partie intégrante de leur formation. Et ce sont les différences entre les bases de données terminologiques destinées au grand public qui offrent des équivalents autochtones et proposent leur explication sous la forme d'un contexte définitoire (définition terminologique) qui nous ont amené à encourager nos étudiants des cours de traduction à créer leurs propres produits terminologiques sous forme de fiches terminologiques, ce dont nous traiterons ci-dessous.

3.1 Les fiches terminologiques : un outil efficace de l'enseignement des langues spécialisées

Les fiches terminologiques (FT) constituent un moyen que nous trouvons très utile, notamment dans les cours de traduction spécialisée, et ce pour deux raisons. D'abord du fait du manque de produits terminologiques (dictionnaires terminologiques, glossaires, vocabulaires, thésaurus, banques de données terminologiques, etc.) pour tous les domaines de spécialité. Ensuite, dans

certain cas, ces produits peuvent être de qualité médiocre, ce qui requiert une attitude critique de la part des étudiants. Aussi demandons-nous aux étudiants de créer des FT qui leur seront utiles non seulement en cours de traduction, mais aussi dans leur future vie professionnelle.

La FT représente un « *[s]upport sur lequel sont consignées, selon un protocole établi, les données terminologiques relatives à une notion* » (Boutin-Quesnel et al., 1985, 28). À l'unisson avec Boutin-Quesnel et al. (1985, 26), nous entendons par donnée terminologique toute « *[d]onnée qui précise une notion et le terme qui la désigne* ». ⁸ On distingue les données linguistiques (centrées sur le terme) et conceptuelles (centrées sur le concept auquel le terme renvoie). Les modèles de FT utilisés par les banques de données terminologiques varient. Mais ceci ne devrait pas causer problème si les FT remplissent parfaitement leur double finalité : « *assurer la bonne compréhension du concept qui en fait l'objet et favoriser l'usage adéquat des termes qui désignent ce concept* » (Francœur, 2015, 25).

Le choix des champs nécessaires à la description du concept dépend en premier lieu du destinataire. Plus le destinataire est spécialisé, plus les FT contiennent de champs spécialisés. Dans notre cas, nous nous sommes inspirée du modèle utilisé par la banque de données terminologiques slovaque (*Slovenská terminologická databáza*, STD) qui est administrée par l'Office de la langue slovaque de *Ludovít Štúr*. Il contient les champs suivants : le terme vedette (l'entrée) (TER), les synonymes (SYN), le domaine de spécialité (DOM), le contexte (CONT), la source du contexte (SCE/CONT), la définition (DEF), la source de la définition (SCE/DEF), les termes connexes, l'équivalent en slovaque et/ou en d'autres langues, la note linguistique (NOTE/LING), encyclopédique (NOTE/ENC) ou technique (NOTE/TECH), l'URL liée à l'occurrence du terme vedette ainsi que tout autre URL lié à des informations supplémentaires relatives à des champs spécifiques dans la FT. Comme les besoins de nos étudiants sont centrés sur la problématique de la traduction, il nous a paru utile d'omettre le champ des termes connexes. Cette catégorie d'informations exige une étude approfondie et un niveau d'érudition élevé dans le domaine concerné. En revanche, nous soulignons naturellement l'importance des équivalents (EQ). C'est pourquoi les FT produites par nos étudiants sont bilingues (franco-slovaque ou franco-anglais pour les anglicismes) et associent à chaque fois les deux termes vedettes (par ex. le terme vedette *jeune pousse* dans une FT rédigée en français et le terme vedette *startup* utilisé comme mot d'emprunt dans une FT élaborée en slovaque) pour constituer ainsi des dossiers terminologiques. La condition nécessaire de l'équivalence des deux termes vedettes repose sur la conformité des définitions décrivant le contenu notionnel des termes en question. Il est également important de noter que les textes d'où sont extraits les termes par nos étudiants ainsi que toutes les autres sources d'informations utilisées doivent avoir autorité dans le domaine. Nous utilisons une structure similaire pour créer les FT pour les emprunts. Pour illustrer notre propos, dans le tableau 2, nous développons un exemple de la FT consacrée au terme vedette (emprunt) *startup*. L'objectif de sa création, comme de nombreuses autres FT relatives aux emprunts à l'anglais par les étudiants, est de signaler l'existence d'un ou de plusieurs équivalents autochtones et de collecter des informations supplémentaires à leur sujet.

⁸ Pour désigner les deux faces de l'unité terminologique, Wuster et les tenants de sa théorie générale de la terminologie parlent de *notion* et de *dénomination*. Les partisans de l'approche lexico-sémantique utilisent les dénominations *sens* et *terme*. En revanche, d'autres ont recours aux termes *notion* et *terme* ou *concept* et *terme*. De nos jours, la dernière possibilité semble la plus fréquente. C'est donc celle-ci que nous utilisons dans le présent article dans le sous-chapitre 3.1.

TER/ENG	<i>Startup</i> (mot anglo-américain, de <i>start</i> , démarrage et <i>up</i> , haut : <i>Larousse en ligne</i>)
TER/FR	<i>jeune pousse</i> (recommandation officielle en France, terme privilégié au Québec)
SYN	1. Jeune entreprise (terme privilégié au Québec) ; 2. entreprise en démarrage / entreprise de démarrage (termes privilégiés au Québec) ; 3. entreprise émergente (terme privilégié au Québec) ; 4. entreprise en développement / pépité (<i>Journal du Net</i>)
DOM	Economie créative
NOTE/LING	Si le terme anglais <i>startup</i> est utilisé, au pluriel on parlera des <i>startups</i> . En revanche, si la transcription francisée <i>start-up</i> est utilisée, le terme reste invariable : les <i>start-up</i> .
SCE/NOTE/LING	https://www.forbes.fr/entrepreneurs/les-25-termes-a-connaître-pour-lancer-sa-start-up/
CONT	La <i>startup</i> a déjà réalisé une première levée de 2,1 millions d’euros avant même le lancement de son concept sur le terrain. 2020 sera une année test pour la jeune pousse .
SCE/CONT	https://www.maddyness.com/2020/08/11/frenchtech-startups-suivre-2020
DEF	Jeune entreprise innovante et dynamique à croissance rapide.
SCE/DEF	Journal Officiel du 28 juillet 2001 https://www.culture.fr/franceterme/terme/ECON373
NOTE/ENC ¹	Dans le monde des <i>startups</i> , le terme licorne est utilisé pour décrire une entreprise dont la valorisation est supérieure à 1 milliard de dollars. Ce terme a été inventé en 2013 par Aileen Lee lorsqu’elle a qualifié les 39 <i>startups</i> ayant une valorisation de plus d’un milliard de dollars de licornes . Le terme a été utilisé pour mettre l’accent sur la rareté de ces <i>startups</i> . Une licorne est une <i>startup</i> , non cotée en bourse, valorisée à plus d’un milliard de dollars. Dans l’imaginaire collectif, la licorne est un animal féérique : un cheval blanc avec une corne sur le front.
SCE/NOTE/ENC ¹	https://www.licornesociety.com/startup-lists/licornes-francaises https://www.jaimelesstartups.fr/les-startups-licornes/
NOTE/ENC ²	Contrairement au terme de <i>start-up</i> , devenu familier pour tout le monde, celui de scale-up reste parfois une énigme. [...] Si le mot scale-up n’a pas encore fait son entrée dans le dictionnaire, il est déjà présent depuis quelques années dans le langage courant. Ce terme anglo-saxon indique un changement d’échelle d’une entreprise, grâce à une stratégie d’accélération de la croissance, en particulier à l’international. En règle générale, il désigne de <i>jeunes entreprises</i> , déjà sorties du statut de <i>start-up</i> mais qui pour certaines n’ont pas encore atteint le club très fermé des <i>licornes</i> . Pour devenir une scale-up , l’entreprise doit recruter, se structurer, mettre en place une stratégie de croissance et éventuellement lever des fonds. Le terme anglo-saxon, scale-up , s’utilise de plus en plus dans le monde de la <i>start-up</i> . Il indique le changement d’échelle d’une <i>start-up</i> . Il correspond à un niveau intermédiaire entre la <i>start-up</i> et la <i>licorne</i> .
SCE/NOTE/ENC ²	https://bigmedia.bpifrance.fr/news/cest-quoi-une-scale https://infonet.fr/lexique/definition/scale-up/
CONT1	Vous venez de créer une nouvelle entreprise qui investit dans la recherche et le

	développement ? Connaissez-vous le statut de jeune entreprise innovante (JEI) ?
SCE/CONT1	https://www.economie.gouv.fr/entreprises/jeune-entreprise-innovante-jei-jeune-entreprise-universitaire-jeu
DEF1	Nouvelle entreprise qui investit dans la recherche et le développement.
SCE/DEF1	Service-Public.fr, site officiel de l'administration française https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F31188 DV
NOTE/ENC1	En France on distingue deux formes de jeune entreprise : jeune entreprise innovante (JEI) et jeune entreprise universitaire (JEU).
SCE/NOTE1	Service-Public.fr, site officiel de l'administration française https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F31188 DV
CONT2	Si l'on apprécie particulièrement les anglicismes en France, il existe bien plusieurs manières de définir une <i>start-up</i> . On peut ainsi plus adroitement parler d'« entreprise en démarrage », de nouvelle entreprise innovante, voire de « jeune pousse ».
SCE/CONT2	https://www.clubentreprise.fr/entreprendre/comment-lancer-une-start-up-mieux-comprendre-la-start-up/
DEF2	Entreprise lancée depuis peu, qui est généralement innovante, dynamique et qui s'annonce prometteuse.
SCE/DEF2	Office québécois de la langue française http://gdt.oalf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=5107728
CONT3	Généralement avec un contenu technologique, la <i>startup</i> est une entreprise émergente , nouvellement créée, qui cherche à générer de la valeur, toujours dans sa phase de développement.
SCE/CONT3	https://blog.luz.vc/fr/ce-qui-est/Commencez/
DEF3	Petite entreprise prometteuse de bénéfices futurs.
SCE/DEF3	https://www.ecofine.com/EHL-FORUM/No%203/Dur%C3%A9e%20de%20vie%20d%27une%20Start-Up%20et%20son%20Business%20Plan,%20Ch?=20Demen-Meier.pdf
CONT4	Le Gouvernement a dévoilé les noms des 40 entreprises figurant dans le Next40, une sélection des pépites de la FrenchTech. [...] Elles seront la fierté internationale de la France. Cédric O, le secrétaire d'Etat chargé du Numérique vient de dévoiler la sélection des 40 <i>startups</i> qui bénéficieront du programme Next40.
SCE/CONT4	Tribuca.net https://tribuca.net/numerique_52623832-decouvrez-les-40-nouvelles-pepites-de-la-french-tech
DEF4	Entreprise à la croissance souvent consommatrice en liquidité.
SCE/DEF4	Tribuca.net https://tribuca.net/numerique_52623832-decouvrez-les-40-nouvelles-pepites-de-la-french-tech
EQ/SK	Start-up / startup (Il n'y a pas d'équivalent autochtone en langue slovaque) Pour le terme licorne (de l'anglais <i>unicorn</i>) il y a l'équivalent slovaque jednorožec qui représente la traduction littérale du terme <i>unicorn</i> . Pour le terme scale-up on utilise en langue slovaque l'emprunt scale-up , il n'y a pas d'équivalent autochtone.

Table 2. La fiche terminologique pour l'emprunt *startup* (la fiche française du dossier terminologique franco-anglais)

En ce qui concerne le champ du terme vedette français (TER/FR) nous avons retenu celui qui a fait l'objet d'une recommandation officielle de l'*Académie française* et qui est également le terme privilégié au Québec. Nous avons inclus tous les autres équivalents suggérés par l'*Office québécois de la langue française* dans la rubrique réservée aux synonymes. Nous avons pris la liberté d'ajouter à ce groupe de synonymes d'autres équivalents sous le numéro 4 – *entreprise en développement* ou bien *pépite* – qui, sur la base de nos recherches et de notre travail avec des textes spécialisés, nous semblent être aussi des équivalents adéquats. Nous avons essayé de démontrer ce fait dans les lignes suivantes de la FT consacrées au contexte et à la définition. Le contexte (CONT4) atteste l'utilisation de l'équivalent *pépite* dans le domaine d'utilisation étudié (*l'économie créative*) et la définition (DEF4) basée sur le spectre logique du terme devrait confirmer à son tour la correspondance sémantique avec les autres équivalents mentionnés dans les bases de données terminologiques. Dans ce cas particulier, le contexte semble être l'indicateur décisif de l'adéquation de l'équivalent *pépite*, puisque l'expert l'utilise en alternance avec le terme *startup* et que, de plus, il ressort clairement du contexte qu'il l'utilise pour faire référence à 40 entreprises sélectionnées dans l'environnement *FrenchTech* qui est associé exclusivement à des *startups*. Cela montre également que tous les équivalents utilisés par les experts dans les textes de spécialité ne sont pas repris dans les bases de données terminologiques et dans les dictionnaires, même s'ils fonctionnent très bien dans la pratique langagière.

Nous considérons également les notes linguistiques et les notes encyclopédiques comme une partie importante des FT. Dans le cas présent, nous les avons rédigées pour le terme vedette *startup* et elles concernaient l'utilisation du pluriel et du singulier (NOTE/LING) et l'existence d'autres dénominations pour les *startups* en fonction de leur stade de développement (NOTE/ENC¹ et NOTE/ENC²). Il s'agit des termes *licorne* et *scale-up*. Alors que le terme *licorne* a été créé par une traduction littérale du mot anglais *unicorn*, dans le cas du *scale-up* un tel processus n'a pas eu lieu et il est utilisé comme un mot d'emprunt qui n'apparaît pas encore dans les dictionnaires ou les bases de données terminologiques, et aucun équivalent autochtone français n'a été proposé pour lui par les institutions linguistiques compétentes. Ces faits ne font que confirmer l'importance de l'auto-apprentissage et de l'encouragement à la création de FT partant de sources spécialisées faisant autorité.

Nous aimerions nous attarder sur les définitions des termes analysés eux-mêmes en raison de leur importance dans l'évaluation de l'équivalence des termes. Pour les termes recommandés par les bases de données terminologiques *TermiumPlus* et *FranceTerme*, nous avons repris les définitions directement de ces bases de données. C'est le cas des termes *startup*, *jeune pousse* et *entreprise en démarrage*. Pour les autres équivalents mentionnés dans les bases de données en question, nous avons essayé de trouver des définitions adéquates dans des sources professionnelles, comme par exemple *Service-Public.fr*, *site officiel de l'administration française* ou des sites destinés aux experts. Dans ce cas, ces sources proposaient des définitions dites « toutes faites » que nous pouvions utiliser sans aucune modification. Cependant, il peut arriver que ce ne soit pas le cas et que l'auteur de la FT doive « inventer » lui-même les définitions en étudiant les textes dans lesquels les termes traités sont utilisés. Les exigences de base sont la brièveté formelle, la concision et l'absence

d'ambiguïté. En même temps, toute bonne définition doit être basée sur le spectre logique du concept auquel on se réfère, c'est-à-dire sur l'ensemble des caractéristiques qui peuvent être utilisées pour décrire ce concept. Ensuite, en plus de l'URL des textes sources, les initiales de l'auteur de la FT sont également incluses dans la source de la définition. C'est le cas de la définition DEF1 relative au terme *jeune entreprise*. C'est là que nous avons trouvé une information intéressante que nous n'avions pas trouvée dans les bases de données, à savoir qu'en France on distingue deux formes de *jeune entreprise* : *jeune entreprise innovante (JEI)* et *jeune entreprise universitaires (JEU)*, que nous avons intégrées dans une note encyclopédique (NOTE/ENC1). Nous confirmons une fois de plus l'importance d'un dépouillement plus approfondi des sources spécialisées dans le cadre de la recherche terminologique.

Les étudiants en traduction apprécieront tout particulièrement les informations sur les équivalents de traduction (EQ/SK), où ils pourront également trouver des références à l'existence ou à l'absence d'un équivalent autochtone dans une langue donnée, ou des informations sur la manière dont l'équivalent autochtone a été créé.

Conclusions

L'incorporation d'éléments étrangers dans le lexique spécialisé d'une langue sous forme d'emprunts (en particulier à l'anglais) pose un certain nombre de problèmes. En l'absence significative de création d'équivalents autochtones, il peut y avoir une anglicisation excessive de la langue et une absence de terminologie sémantiquement transparente pour les locuteurs, ce qui conduit à une perception plus difficile des communications professionnelles. D'autre part, les efforts d'acculturation du lexique spécialisé se traduisent souvent par une synonymie et une variation terminologique non-souhaitées. Les processus d'adaptation s'accompagnent souvent de l'existence parallèle de plusieurs formes orthographiques d'emprunt. De plus, les barrières transculturelles laissent des traces sur la compréhension du mot emprunté lui-même. Malgré les faits mentionnés ci-dessus, il est également nécessaire de marquer que les emprunts trouvent souvent plus facilement leur place dans la communication en raison de leur caractère évocateur et de leur économie formelle. Dans ce cas, à notre avis, il est possible de parler d'admissibilité de l'emprunt, et nous sommes ici d'accord avec Zoubir Yahiaoui (2022, 58) qui admet également l'acceptabilité du mot emprunté si l'emprunt « *est adopté par la société [...] et largement utilisé* ».

De nos jours, le traducteur ne peut se passer de ressources terminologiques de qualité. Le traitement non identique de la terminologie spécialisée dans les bases de données terminologiques et l'absence de nombreux néologismes dans celles-ci nous ont conduite à introduire la création des FT dans le cadre de l'enseignement de la traduction spécialisée, ce qui devrait permettre aux étudiants de mieux s'orienter dans la problématique et d'obtenir les précieuses informations nécessaires à une traduction de qualité, et ceci en prenant en considération les emprunts ainsi que l'existence de leurs équivalents autochtones. Nous sommes convaincues qu'une telle source d'informations terminologiques peut contribuer de manière significative à l'amélioration des traductions, dans le respect de la politique linguistique de chaque communauté linguistique et du public cible auquel la traduction est destinée.

Références

- Bouquillion, Philippe, et Jean-Baptiste Le Corf. 2010. Les industries créatives et l'économie créative dans les rapports officiels européens. Rapport pour le département des études, de la prospective et des statistiques du ministère de la Culture et de la Communication. Paris: Université Paris 8, Centre d'Études des médias, des technologies et de l'internationalisation.
- Boutin-Quesnel, Rachel et al. 1985. Vocabulaire systématique de la terminologie. *Cahiers de l'Office de la langue française*, 2-38. Montréal: Office de la langue française.
- Caves, R. Richards. 2000. *Creative Industries: Contracts between Art and Commerce*. London: Harvard University Press.
- Commission européenne. 2010. Livre vert « Libérer le potentiel des industries culturelles et créatives », COM 183, Bruxelles. <https://publications.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/1cb6f484-074b-4913-87b3-344ccf020eef/language-fr> (consulté le 20 avril 2023).
- Davignon, Étienne. 2007. Avant-propos du vicomte Étienne Davignon. In *Les langues font nos affaires. Des entreprises plus performantes grâce à une connaissance accrue des langues. Recommandations du Forum des entreprises sur le multilinguisme établi par la Commission européenne*. https://www.observatoireplurilinguisme.eu/images/Economie_et_social/Economie_des_langues/davignon_fr_reduit.pdf (consulté le 20 avril 2023)
- FRANCETERME. « Jeune pousse » <https://culture.fr/franceterme/terme/ECON373> (consulté le 22 avril 2023).
- FRANCETERME. « Entreprise naissante » <https://culture.fr/franceterme/terme/ECON1183> (consulté le 22 avril 2023).
- Francœur, Aline. 2015. La fiche terminologique, entre théorie et pratique. *Langues et linguistique* 35: 24-39.
- Grin, François. 2002. L'économie de la langue et de l'éducation dans la politique d'enseignement des langues. Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe – De la diversité linguistique à l'éducation plurilingue. Étude de référence. <https://rm.coe.int/l-economie-de-la-langue-et-de-l-education-dans-la-politique-d-enseigne/1680886e8f> (consulté le 20 avril 2023)
- Handl, Jan. 2011. Startup jako zaklínadlo. <https://www.lupa.cz/clanky/startup-jako-zaklinadlo/> (consulté le 25 avril 2003).
- Honová, Zuzana. 2018: Několik poznámek k ustálenosti odborné terminologie na příkladu francouzštiny a češtiny. In *Jazykový a kulturní prostor v proměnách*

21. století Sborník příspěvků z konference Profilingua 2018, 18-26. Plzeň: Západočeská univerzita v Plzni.

- Howkins, John. 2001. The Creative Economy: How People Make Money from Ideas. London: Penguin Books.
- IDEOPEDIA, encyclopédie en ligne. « Emprunt » <http://europalingua.eu/ideopedia/index.php5?title=X%C3%A9nisme> (consulté le 12 avril 2023).
- LAROUSSE, dictionnaire en ligne. « Néologisme » <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/n%C3%A9ologisme/54201> (consulté le 12 avril 2023).
- Pekarovičová, Jana. 2000. Lingvodidaktické aspekty odbornej komunikácie. *Slovenská reč* 65: 3-10.
- Reichwalderová Eva et Veronika Sliačanová. 2008. Vybrané anglicizmy v španielskej futbalovej terminológii. In *Od textu k prekladu III*, 164-171. Praha: JTP.
- TERMIUMPLUS, La banque de données terminologiques et linguistiques du gouvernement du Canada. « Start-up ». http://www.btb.termiuplus.gc.ca/tpv2alpha/alpha-eng.html?lang=eng&i=1&srchtxt=STARTUP&codom2nd_wet=1#resultreco (consulté le 22 avril 2023)
- Yahiaoui, Zoubir. 2022. L'emprunt et les conditions de son acceptabilité en langue française. *IMAGO Interculturalité et Didactique* 21: 50-59.